

**COMMENTAIRES DU COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT
INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI) CONCERNANT
LA RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE
L'EUROPE 1788 (2007) *LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET LE DROIT
INTERNATIONAL***

1. Le 12 avril 2007, les Délégués des Ministres ont communiqué au Comité des Conseillers Juridiques sur le Droit International Public (CAHDI) la Recommandation de l'Assemblée Parlementaire 1788 (2007), pour information et commentaires éventuels avant le 15 juin 2007¹.
2. Les commentaires suivants ont été adoptés par le CAHDI par correspondance. (Le CAHDI n'ayant pas de réunion programmée entre la date de la demande du Comité des Ministres et le 15 juin 2007.)
3. Dans la Recommandation 1788 (2007), l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de transmettre la Résolution 1539 (2007) (*Les Etats-Unis et le Droit International*) au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, lui rappelant ses obligations en tant qu'Etat observateur au Conseil de l'Europe, et demandant aux autorités des Etats-Unis d'y répondre ainsi qu'aux résolutions antérieures de l'Assemblée.
4. La Résolution 1539 (2007) s'adresse à la fois aux autorités des Etats-Unis et aux parlementaires des Etats-Unis au niveau fédéral et étatique. Alors que la Résolution fait l'éloge du rôle traditionnel des Etats-Unis dans le maintien de la primauté du droit, elle formule parallèlement de fortes critiques par rapport à certains développements récents. La Résolution est basée sur un rapport de la Commission des questions juridiques et des Droits de l'Homme de l'Assemblée (Doc. 11181), qui comprend un exposé des motifs basé sur un document de travail de Philippe Sands. L'exposé des motifs est une analyse historique et politique de la vision des Etats-Unis du droit international, soulevant des questions difficiles du point de vue juridique et politique.
5. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont déjà des échanges avec les autorités des Etats-Unis sur le sujet concerné dans ce domaine et dans d'autres domaines. John B. Bellinger III, Conseiller Juridique au Département d'Etat, ainsi que ses collègues du Bureau du Conseiller Juridique au Département d'Etat, participent régulièrement et activement aux réunions du CAHDI en tant qu'observateur permanent des Etats-Unis.
6. Les Etats-Unis, qui ont le statut d'observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe, sont autorisés à participer aux réunions du Comité des Ministres et des Délégués des Ministres.

¹ CM/Del/Dec(2007)993 16 avril 2007